

# COLONISATION AGRICOLE SPONTANÉE ET ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MILIEUX SOCIAUX DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN :

## L'EXEMPLE DU CANTON BAKWÉ DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE SOUBRÉ

Alfred SCHWARTZ

*Sociologue O.R.S.T.O.M., 24, rue Bayard, 75008 Paris*

En 1968, la Côte d'Ivoire entreprend la plus importante des opérations de développement de la première décennie de son indépendance nationale, l'opération San Pedro. Il s'agit de mettre en valeur une région restée jusqu'alors en marge du « miracle » ivoirien, le Sud-Ouest du pays. Une région aux potentialités économiques considérables — elle est couverte par une forêt de type équatorial pratiquement intacte, ses sols se prêtent plutôt bien à la culture arbustive de rente; mais une région *enclavée* — elle fait frontière avec le Libéria à l'ouest, elle est bordée par l'océan Atlantique au sud, ses périphéries orientale et septentrionale sont à peine effleurées par le réseau routier existant — et *peu peuplée* — elle ne compte que 120.000 habitants pour 37.000 km<sup>2</sup>, soit une densité globale légèrement supérieure à 3 habitants seulement au km<sup>2</sup>. Le moteur de l'opération : un port, qui est créé de toutes pièces à San Pedro, à quelque 350 km à vol d'oiseau à l'ouest d'Abidjan. Son maître d'œuvre : l'A.R.S.O., Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest, une société d'État dont les structures sont mises en place en 1969, et qui est chargée d'assurer la programmation, la coordination et le contrôle de l'entreprise. Fin 1970, les seuls investissements publics réalisés dans la région s'élèvent à 72 milliards de F CFA.

En plein cœur de ce périmètre d'aménagement, une zone est tout particulièrement enclavée et vide d'hommes, le pays bakwé. Une zone difficile d'accès : le triangle dans lequel, en gros, elle s'inscrit, et dont les points extrêmes sont matérialisés par les localités de Soubré, Sassandra et San Pedro, est « fermé » à l'est par le fleuve Sassandra — que franchissent seulement, depuis 1940, un pont à

10 km en amont de Sassandra, depuis 1955, un bac à Soubré —, à l'ouest par le massif forestier de Taï, partiellement érigé en réserve dès 1926, au sud par la mer. Une zone très peu peuplée : 4.000 habitants pour 8.000 km<sup>2</sup>, soit une densité de 0,5 habitant au km<sup>2</sup>.

Dans ce double contexte d'enclavement et de

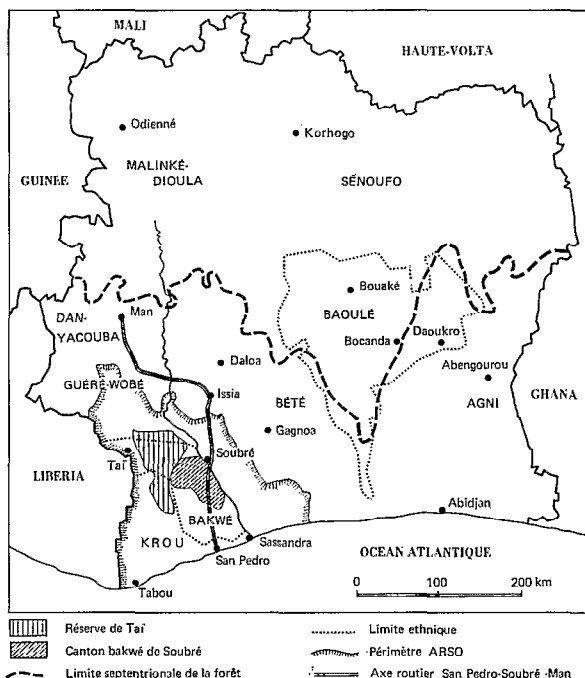


Fig. 1. — Côte d'Ivoire. Localisation du front pionnier du canton bakwé de la sous-préfecture de Soubré.

faible peuplement, l'action que l'aménageur va entreprendre dans le pays bakwé s'articulera autour de trois préoccupations principales : sortir la région de son isolement, en la dotant d'une infrastructure routière moderne, à même d'induire des initiatives privées en matière d'investissement; mettre à profit le faible degré d'occupation de l'espace pour y promouvoir des projets agro-industriels de grande envergure; susciter l'immigration : une immigration à la fois de travailleurs salariés, à même de répondre aux besoins en main-d'œuvre des projets agro-industriels, et d'agriculteurs pionniers, à même de mettre en valeur les terres inoccupées.

Le premier objectif est atteint dès 1970. A la fin de cette année, un impressionnant axe routier traverse la forêt bakwé du sud au nord, franchit le Sassandra sur un magnifique pont en béton à Soubré et, via Issia et Duékoué, établit la jonction entre le port de San Pedro et la capitale de l'Ouest ivoirien, Man. De part et d'autre des quelque 400 km de cette véritable épine dorsale du Sud-Ouest se déploie aussitôt une intense activité d'exploitation forestière, en particulier entre San Pedro et Soubré, en pays bakwé.

Pour répondre au second objectif, pas moins de cinq projets agro-industriels sont « démarrés » entre octobre 1974 et mai 1975 : un bloc rizicole de 800 ha à la périphérie nord de San Pedro (maître d'œuvre, la SODERIZ, Société pour le développement de la riziculture en Côte d'Ivoire), une plantation d'hévéa de 5.000 ha dans la forêt de Rapide-Grah (maître d'œuvre, la SAPH, Société Africaine de plantations d'hévéa), une plantation expérimentale de café arabusta — hybride robusta-arabica — de 500 ha au sud de Soubré (maître d'œuvre, le CEDAR, Centre d'étude et de développement de l'arabusta), une plantation expérimentale d'essences papetières — pin, eucalyptus — de 900 ha dans le nord de la sous-préfecture de San Pedro (maître d'œuvre, la SODEFOR, Société pour le développement des plantations forestières), une opération « petites et moyennes entreprises agricoles » (PMEA) de 20.000 ha, destinée à promouvoir quelque 6.000 ha de cultures de rente diverses — café, cacao, hévéa... — sur des terres concédées par bail emphytéotique de 99 ans à quiconque a les moyens de les mettre en valeur (maître d'œuvre, l'ARSO). Un sixième projet, qui n'existe encore que sur le papier, met carrément en réserve, en 1976, tout le quart occidental du territoire bakwé : il s'agit d'un très ambitieux projet « pâte à papier », qui amputera la forêt du Sud-Ouest ivoirien de quelque 350.000 ha — dont la moitié en pays bakwé. Celui-ci pourrait passer au stade de la réalisation dès 1980.

La création de « périmètres de peuplement » doit enfin satisfaire au troisième objectif. A l'intérieur de zones spécialement aménagées, il est prévu de promouvoir des villages modernes, aussi bien pour regrouper les populations autochtones, dispersées en une multitude de toutes petites communautés de résidence, que pour accueillir les migrants allochtones. Sur les trois périmètres programmés en pays bakwé, deux seulement connaîtront un début d'exécution : le périmètre PI, autochtone, à une vingtaine de km au nord-est de San Pedro, sur lequel seront édifiés deux villages, Blahou et Gabiagui; le périmètre PI bis — la forêt classée de la Nonoua —, allochtone, à mi-chemin entre San Pedro et Sassandra, destiné à recevoir les quelque 60.000 Baoulé appelés à être déguerpis du périmètre d'inondation de la retenue hydro-électrique de Kossou, sur le fleuve Bandama, en Côte d'Ivoire centrale.

Au stade de la conception du projet, immigration allochtone est en fait essentiellement synonyme, pour l'aménageur, de transfert dans le Sud-Ouest de ces sinistrés de la vallée du Bandama. Sur les 60.000 Baoulé touchés par l'opération Kossou, 3.500 seulement acceptent en définitive de s'installer dans la forêt de la Nonoua, spécialement déclassée pour les accueillir : de quoi constituer quatre villages exactement! Pour des raisons que nous évoquerons plus loin, les autres, c'est-à-dire l'écrasante majorité, s'opposent à un déplacement « à si longue distance » : ils seront « recasés » pour une partie (15.000) dans une autre forêt déclassée, la forêt de Tos, en pays gouro, beaucoup plus proche de la région de Kossou, pour la plupart sur la périphérie même du lac de retenue-Laxisme, inconscience ou simplement manque d'information de l'aménageur? Alors que, dans le canevas théorique des périmètres de peuplement, tout est prévu pour faire face à cette immigration planifiée, finalement déficiente, rien ne l'est par contre pour prendre en charge un courant d'immigration spontanée qui parallèlement se dessine en direction du Sud-Ouest, et dont l'ampleur devient d'année en année telle que, quand bien même on le voudrait, il sera très vite impossible de le contrôler.

C'est à travers ce courant d'immigration *spontanée* en pays bakwé que nous nous proposons d'aborder ici le phénomène de l'émergence de nouveaux milieux sociaux dans le Sud-Ouest ivoirien. Plus précisément à travers l'exemple de l'immigration *agricole* (par opposition à l'immigration de travail : main-d'œuvre des secteurs agro-industriel ou forestier) dans le *canton bakwé de la sous-préfecture de Soubré*, où, pour un chiffre à peu près stable de quelque 2.000 autochtones, la population agricole allochtone a passé de 1.480 individus en janvier 1971 (1)

(1) Recensement effectué par nous-même. Cf. A. SCHWARTZ, *Recensement démographique du canton bakwé de la sous-préfecture de Soubré*, Abidjan, Centre O.R.S.T.O.M. de Petit-Bassam, 1971, 51 p. *multigr.*

à 9.875 en mai 1975 (2), soit un rythme d'accroissement annuel de l'ordre de 55 %.

### Le milieu d'accueil : une société en symbiose avec son espace

Le surnom de *Touwé*, « (ceux qui sont) sous les arbres », que donnent aux Bakwé leurs voisins méridionaux, les Krou, est significatif de la place que tient la « forêt » dans la vie de ce peuple. Cette forêt, rappelons-le, les Bakwé ne l'occupent pourtant qu'à raison de 0,5 habitant au km<sup>2</sup>. Comment expliquer dans ces conditions l'importance qu'ils lui accordent ? Cette question nous amène à examiner le rapport tout à fait privilégié qu'ils ont su établir avec leur espace, tant du fait de la spécificité de leur société politique que de celle de leur mode de production traditionnels.

#### UN TYPE DE SOCIÉTÉ POLITIQUE PERMETTANT UNE OCCUPATION TRÈS EXTENSIVE DE L'ESPACE

#### *Les conditions historiques de la mise en place des groupements bakwé*

L'histoire des Bakwé, telle que nous pouvons aujourd'hui en reconstituer les grands traits à partir des données de la tradition orale, est celle de l'immigration sur le territoire actuel, à un rythme très lent — vraisemblablement du milieu du XVII<sup>e</sup> à la fin du XIX<sup>e</sup> siècles — et pour des raisons multiples, de micro-groupements d'origines très diverses, la plupart venant du Nord et de l'Est, quelques-uns de l'Ouest, certains même du Sud. Quelques rares groupements seulement font état d'un peuplement autochtone à leur arrivée — il serait sans doute plus exact de dire plus anciennement établis qu'eux. Leur installation se fait donc dans une forêt quasiment vide d'hommes.

Ces micro-groupements de migrants sont tous fondés sur la parenté. Nulle trace, en effet, de groupements basés sur l'alliance. Au terme de son déplacement, chaque entité conserve son autonomie et s'érige en société politique de type minimal, à l'intérieur de laquelle rapports de pouvoir et rapports de parenté sont confondus. Un type de société unique, à notre connaissance, en Côte d'Ivoire, et que les Bakwé ont réussi à reproduire jusqu'à nos jours.

Dans un tel contexte d'une part de quasi-inexis-

tence de peuplement ancien, d'autre part d'indépendance politique des groupements en présence, les Bakwé n'ont donc été tributaires d'aucune contrainte particulière pour adopter une stratégie d'occupation de l'espace. Celle-ci aura spontanément tendance à être de type extensif, les unités socio-spatiales de base étant déterminées par la seule parenté.

#### *Les unités socio-spatiales de base*

##### *Une unité fondamentale : le grigbe ou patrilignage*

L'unité socio-spatiale fondamentale de la société bakwé traditionnelle s'identifie à la communauté que forme l'ensemble des descendants en ligne agnatique de l'ancêtre qui a conduit la migration. Cette unité, le *grigbe*, constitue presque toujours un patrilignage, rarement un patriclan, compte tenu à la fois de sa faible profondeur généalogique et de son faible poids démographique. Le commandement en est assuré par l'ainé, le *grigbe-klé-a-tagbé*, « le vieux de l'ensemble du *grigbe* ». Le patrilignage occupe un territoire défini et, sauf exception, continu. À l'origine, tous ses membres partagent la même communauté de résidence : patrilignage et village ne font qu'un. Rares sont cependant les *grigbe* qui réussissent à préserver cette unité. Presque tous finissent par éclater, donnant ainsi naissance à une nouvelle unité, le segment de patrilignage.

##### *Une unité « mouvante » : le segment de patrilignage*

C'est le plus souvent à ce type d'unité que correspond le village bakwé d'aujourd'hui. La segmentation peut avoir des origines diverses, allant de la fragmentation du *grigbe* à la suite de querelles intestines à la constitution par les siblings, dans le cadre de la famille polygynique, d'unités de résidence nouvelles et séparées. De telles unités sont « mouvantes » à la fois sociologiquement et géographiquement. Sociologiquement, elles peuvent à tout moment éclater encore, ou alors se regrouper. Géographiquement, elles peuvent évoluer à l'intérieur du territoire du *grigbe*, ce qu'elles font généralement, mais aussi carrément s'en éloigner. Ces nouvelles communautés de résidence restent de toute façon assujetties à l'autorité du *grigbe*, qui demeure l'unité fondamentale.

À l'aube de l'opération San Pedro, les 4.152 occupants de la forêt bakwé se répartissent ainsi entre 24 *grigbe*, d'une taille moyenne de 175 individus, et 77 villages, d'une taille moyenne de 55 individus.

(2) Recensement démographique national. Grâce à l'obligeance du Directeur de la Statistique, nous avons pu suivre ce recensement sur le terrain et accéder ainsi immédiatement à ses résultats. Ceux-ci, ainsi que ceux d'une enquête menée parallèlement, ont été exposés dans un document multigraphié. Cf. A. SCHWARTZ, *Le peuplement du canton bakwé de Soubré en mai 1975*, Abidjan, Centre O.R.S.T.O.M. de Petit-Bassam, 1976, 20 p.

7 de ces villages s'identifient toujours aux patrilignages qui leur ont donné naissance; 70 correspondent à des segments de patrilignage, et relèvent donc des 17 autres *grigbe*. Le canton bakwé de Soubré, qui retient ici plus particulièrement notre attention, compte alors 2.004 ressortissants, se partageant entre 11 patrilignages, dont 6 ont réussi à préserver leur unité, et 23 villages (1).

#### UN MODE DE PRODUCTION GRAND CONSOMMATEUR MAIS TRÈS PEU DESTRUCTEUR D'ESPACE

Avec une densité démographique de 0,5 habitant au km<sup>2</sup> et des unités de résidence de 55 habitants, l'agression que les Bakwé font subir à leur espace pour assurer leur survie matérielle ne peut être qu'infime. Si leur mode de production traditionnel, fondé sur la cueillette et une agriculture vivrière très peu diversifiée, est par définition grand consommateur d'espace, il n'est cependant nullement destructeur d'espace.

#### *Une économie de cueillette qui laisse intact le milieu naturel*

L'économie de cueillette, telle qu'elle est pratiquée à travers le ramassage, la chasse et la pêche, n'entraîne aucune transformation notable du milieu naturel.

Le *ramassage*, collecte de produits à la fois végétaux et animaux de toutes sortes qui assure au Bakwé une bonne partie de ses besoins alimentaires, ne fait intervenir aucun « détour productif ».

La *chasse* poursuit une finalité à la limite plus sociale qu'économique. Pour le Bakwé traditionnel, il s'agit là d'une activité qui est avant tout une façon d'être vis-à-vis de l'espace, une manière d'affirmer sa présence dans la forêt, de contrôler son environnement à défaut de le maîtriser. Aller à la chasse, c'est « aller dans la forêt ». *pa-kula*. Très paradoxalement, ni l'éléphant ni la panthère, les deux animaux les plus valorisés, ne sont principalement chassés pour la valeur intrinsèque de leur ivoire ou de leur peau. Posséder des défenses est certes un élément important de richesse : l'ivoire entre dans la dot, permet l'achat de captifs et, signe suprême de prestige, est utilisé par les hommes particulièrement aisés pour la confection de claies de fond de doucière... Ce n'est cependant pas uniquement pour l'ivoire que le Bakwé chasse l'éléphant. Roi de la forêt, cet animal incarne plus que tout autre la puissance. En arriver à bout est chaque fois un événement, que célèbrent non seulement le village du chasseur victorieux, mais aussi les villages

voisins. Il en est de même de la panthère, considérée comme l'animal le plus fort de la forêt, et dont les dents, les griffes et la peau sont transformés en « protecteurs ». Seul le petit gibier est vraiment tué dans un but de consommation alimentaire — et encore selon des règles qui en garantissent la reproduction.

C'est la *pêche* qui est en fait perçue par le Bakwé comme la véritable sécurité alimentaire. Quand la « viande de brousse » vient à manquer, il suffit d'aller jeter l'épervier dans la rivière à proximité du village — tous les villages étaient jadis établis près d'un cours d'eau — pour être sûr de manger son riz avec une « sauce ». Le respect d'un certain nombre de règles permet, là encore, au poisson de se reproduire dans les meilleures conditions.

#### *Une agriculture vivrière qui n'affecte que très superficiellement le milieu naturel*

Seule une petite agriculture vivrière d'appoint taille de minuscules clairières dans la forêt. L'homme bakwé ne consacre que très peu de jours de l'année à l'activité agricole. Ce temps va exclusivement à l'abattage des arbres de la parcelle de forêt destinée à recevoir les quelques rares cultures vivrières produites en complément de l'économie de cueillette. La principale de ces cultures est le riz — les Bakwé affirment qu'il a toujours existé une variété autochtone de ce produit —, auquel s'ajoutent le manioc et le maïs, d'introduction plus récente, ainsi que quelques petits légumes et condiments. Il s'agit en fait là d'une activité essentiellement féminine, l'homme ne participant ni à la mise en place des cultures, ni à leur entretien, ni à la récolte. La même parcelle ne sert jamais plus de deux fois, sans toutefois que celle-ci puisse recevoir du riz deux fois de suite. La notion de « jachère » n'a pas grande signification. Pour éviter l'envahissement par les mauvaises herbes, on préfère refaire chaque année son champ sur un morceau de forêt nouveau plutôt que de revenir, même après de nombreuses années, sur le même emplacement.

Un tel mode de production, pour se reproduire, a donc considérablement besoin d'espace. Par le biais de la chasse, l'univers économique bakwé s'étend à des dizaines de kilomètres du village. Cela suppose que le « gâteau à partager », la forêt bakwé, puisse l'être en permanence en parts dont la taille reste la même. En d'autres termes, qu'un certain plafond démographique ne soit jamais dépassé.

Grand consommateur d'espace, ce mode de production n'est cependant pas destructeur d'espace.

(1) Situation au 1<sup>er</sup> janvier 1971. Sources : A. SCHWARTZ, *Peuplement autochtone et immigration dans le Sud-Ouest ivoirien*, d'après recensement démographique effectué pour le compte de l'ARSO par l'O.R.S.T.O.M. et le BNETD, Abidjan, ARSO, 1973.

L'économie de cueillette ne modifie en rien le milieu naturel : les produits de ramassage se renouvellent au rythme des saisons, les techniques de chasse et de pêche utilisées assurent la reproduction normale du gibier et du poisson. La petite agriculture vivrière à laquelle se livre le Bakwé n'affecte guère davantage ce milieu : les minuscules clairières ouvertes dans la forêt ne sont que des égratignures.

Les normes de fonctionnement — et de reproduction — de la société bakwé traditionnelle s'inscrivent ainsi dans un *espace de vie* qui s'identifie à l'ensemble du vaste domaine cynégétique dans lequel ses ressortissants exercent leur activité, c'est-à-dire l'ensemble de la forêt à l'intérieur de laquelle ceux-ci sont disséminés, et qui forme un tout difficilement décomposable, « découpable ». C'est par rapport à ce contexte qu'il convient d'appréhender le mouvement d'immigration massif que connaît aujourd'hui cette région et qui remet totalement en cause l'équilibre ancien.

#### **L'immigration dans le canton bakwé de Soubré : la genèse d'un front pionnier**

L'histoire de l'immigration dans le canton bakwé de Soubré n'est qu'un volet de l'histoire du développement de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire. Elle ne peut être dissociée de l'attrait qu'exerce depuis bientôt cinquante ans la zone forestière, propice aux cultures du café et du cacao qui soutendent cette économie, sur les populations qu'un milieu naturel défavorable en tient écartées : ressortissants des savanes du centre et du nord du pays, mais aussi des pays soudano-sahéliens voisins, en particulier Haute-Volta et Mali. Si les Bakwé connaissent l'économie de plantation dès les années 1920, leur pays n'attirera cependant les migrants qu'à partir du jour où il sera accessible. L'histoire de la mise en place du front pionnier du canton bakwé de Soubré est donc aussi celle du désenclavement du pays bakwé. L'événement décisif en est la construction, en 1970, du pont de Soubré. Événement qui permet de distinguer deux grandes phases dans le mouvement d'immigration : une phase d'immigration modeste, correspondant à la période de désenclavement proprement dit, une phase d'immigration massive, consécutive à l'ouverture définitive de la région avec la réalisation de ce pont.

#### **LA PÉRIODE DE DÉSENCLAVEMENT : UNE IMMIGRATION MODESTE**

Ce n'est pas par hasard que le pays bakwé est la dernière partie de la zone forestière ivoirienne à s'ouvrir à l'immigration. L'accès en reste longtemps difficile, sinon impossible. Dès la première décennie

de ce siècle l'administration coloniale française essaie bien de relier le poste de Sassandra, sur la côte, au poste de Soubré, créé en 1906 aux confins des pays bakwé et bété, par une piste qui, par la rive droite du fleuve Sassandra, traverserait la partie orientale du pays bakwé du sud au nord. De 1907 à 1910, un officier particulièrement décidé, le Lieutenant SCHIFFER, consacre une énergie farouche à la réalisation de cette piste, n'hésitant pas à regrouper *manu militari* sur ses bords les villages à l'écart — ce qui explique la linéarité du peuplement autochtone que l'on note aujourd'hui entre Sassandra et Soubré (cf. cartes du peuplement ci-jointes). Mais la « piste Schiffer » — appelée aussi « piste militaire » — n'aura pas les effets escomptés sur le plan du désenclavement de la région. Il est vrai qu'elle n'a jamais été carrossable. Elle restera surtout une voie de liaison administrative, empruntée par les courriers des postes de Sassandra et de Soubré. Les Bakwé lui préfèrent la voie fluviale pour évacuer leur production de café et de cacao sur la côte, où ils sont tenus de l'acheminer s'ils veulent la commercialiser, en dépit des rapides qui rendent la navigation sur le Sassandra particulièrement périlleuse — une production qui de ce fait restera toujours insignifiante, quand elle n'est pas purement et simplement abandonnée.

C'est au lendemain de la seconde guerre mondiale que le désenclavement du pays bakwé revient à l'ordre du jour. Sassandra, avec l'achèvement d'un nouveau wharf, est en train de devenir un port important. Il faut étendre sa sphère d'influence au maximum. L'idée d'une liaison directe avec Soubré est reprise. Un nouveau tracé de route est mis à l'étude. Il empruntera la ligne de crête qui marque la limite occidentale du bassin versant du Sassandra, de manière à réduire les ouvrages d'art, coûteux. Un tracé qui, en particulier dans le canton bakwé de Soubré, se confond souvent avec celui du Lieutenant Schiffer. La « route des crêtes » ne se réalise cependant que lentement. Au départ de Soubré, elle reste très longtemps à la seule charge du modeste budget de la subdivision des Travaux Publics de la circonscription. En 1955, le Gouverneur Pierre MESSMER inaugure bien, à Soubré, un bac sur le Sassandra, confirmant la volonté du Gouvernement Général de la Colonie de désenclaver la rive droite du fleuve. Il faudra attendre l'aide apportée, à partir de 1963, par le premier exploitant forestier qui s'installe dans le canton pour que la route des crêtes progresse au-delà du village de Nibi I, à quelque 20 kilomètres seulement de Soubré. Au départ de Sassandra, les travaux avancent un peu plus vite, grâce précisément à la contribution des forestiers, présents dans le sud du pays bakwé depuis la fin de la guerre. *La jonction est faite en 1966.* Jusqu'à cette date, tout le bois abattu dans la partie nord du

canton bakwé de Soubré est évacué par la rive gauche du Sassandra. Il y est acheminé soit par le bac mis en service en 1955, soit par un système de remorquage des billes mis en place près du village de Niamagui, avant de gagner, via Gueyo, le port de Sassandra. L'achèvement de la « route des crêtes » permettra aux forestiers de réaliser un gain en kilomètres considérable, donc d'augmenter très substantiellement leurs bénéfices. D'autres exploitants font leur apparition. En l'espace de quelques années, un réseau impressionnant de pistes quadrille la région.

Le désenclavement du pays bakwé ne sera cependant complet qu'avec le remplacement du bac de Soubré par un pont sur le Sassandra. Ce sera chose faite en décembre 1970, avec l'ouverture du nouvel axe routier San Pedro-Soubré, dont les promoteurs de l'opération San Pedro espèrent faire l'épine dorsale non seulement de la jeune région du Sud-Ouest qu'ils ont à charge d'aménager, mais aussi, en la prolongeant vers le nord, en direction de Man, d'une future grande région ouest-ivoirienne.

Au cours de cette période de désenclavement, l'immigration dans le canton bakwé de Soubré est modeste. Des 492 actifs allochtones de sexe masculin (15 ans et plus) établis dans le canton en janvier 1971 (1), deux seulement sont déjà là lorsque Pierre MESSMER inaugure le bac de Soubré en 1955 : un Guéré de Toulépleu, installé depuis 1953 sur la « route des crêtes », à une dizaine de kilomètres de Soubré; un Aïzi de la basse côte lagunaire, venu la même année chasser le caïman sur la rive bakwé du Sassandra : il prendra femme dans le village de Niamagui et s'y fixera définitivement. 7 autres les rejoignent avant l'ouverture, en 1963, du premier chantier forestier : un Dan de Man, un Peulh du Mali, un Zambarama du Niger en 1958; un Guéré et un Koniaka de Guinée en 1959; un Maïga et un Malinké de Guinée en 1960. L'orpaillage, quelque peu pratiqué dans les années qui précèdent l'indépendance nationale dans le nord du pays bakwé, sur la rivière Hana, n'est pas étranger à ce mouvement, en particulier en ce qui concerne l'implantation des ressortissants guinéens.

Le véritable top de départ à l'immigration dans le canton est en fait donné par le démarrage de l'activité forestière. C'est une société allemande, Juan et Wolf, qui, la première, en 1963, tente sa chance dans cette zone riche en bois, mais aux conditions d'exploitation difficiles. Elle ne tarde d'ailleurs pas à céder ses chantiers à une autre

société allemande, Karl Danzer, qui adopte une raison sociale à consonnance moins germanique, SIFCI, Société Industrielle et Forestière de Côte d'Ivoire. Les lieux-dits Soubré I, Soubré II, Soubré III (cf. cartes du peuplement ci-jointes) correspondent à ses implantations successives. L'extraordinaire densité de pistes que l'on observe de part et d'autre des axes Soubré I-Soubré II, Soubré I-Soubré III, en particulier en direction du Parc National de Taï (dans lequel elle n'a d'ailleurs pas manqué de pénétrer, à l'instar d'autres exploitants) est en grande partie son œuvre. Deux autres sociétés, françaises celles-ci, obtiennent également des concessions dans le canton : Robert Porte, principalement entre la « route des crêtes » et le fleuve Sassandra, et L.B.S., Les Bois de Sassandra, dans la partie centre-sud. Ce sont ces trois sociétés, la SIFCI opérant depuis le nord-ouest, Robert Porte depuis le nord, L.B.S. depuis le sud, qui réalisent, en 1966, au carrefour situé à une dizaine de kilomètres à l'ouest de l'ancien village de Kragui (cf. carte du peuplement de 1971) la jonction entre les tronçons nord et sud de la « route des crêtes ».

L'exploitation forestière a sur la colonisation agricole un double impact. Les pistes qu'elle ouvre permettent la pénétration géographique du pays. La main-d'œuvre qu'elle emploie, essentiellement allochtone, constitue un réservoir de colons potentiels : le passage de la migration de travail à la migration agricole est aujourd'hui un phénomène classique en zone forestière ivoirienne.

Dans le canton bakwé de Soubré, cet impact n'est cependant pas immédiat. La région ne présente sans doute pas encore suffisamment de garanties d'ouverture pour que l'on y mise sur l'économie de plantation. De 1963 à 1966, l'immigration reste peu importante : 5 arrivées en 1963, 4 en 1964, 11 en 1965 — parmi eux, le premier Baoulé —, 17 en 1966. C'est l'achèvement de la « route des crêtes », synonyme de liaison facile, rapide et régulière avec Sassandra, qui en marquera en fait le véritable démarrage : 48 implantations en 1967, 135 en 1968, 93 en 1969, 165 en 1970, 5 pour les dix premiers jours de 1971. Si l'on ajoute à ces 492 actifs masculins les « dépendants » venus s'installer avec eux dans la région, le front pionnier du canton bakwé de Soubré s'élève, au terme de cette phase de désenclavement, à 1.480 personnes : 1.303 colons ivoiriens (88,0 %), dont 819 Baoulé (62,8 % des effectifs ivoiriens, 55,3 % des effectifs globaux), 266 Malinké-Dioula, 93 Guéré-Wobé et 125 représen-

(1) Les données auxquelles nous nous référons ici sont celles du recensement, déjà cité, auquel nous avons nous-même procédé, à la fois du peuplement autochtone et du peuplement allochtone de ce canton, en janvier 1971, moins d'un mois après l'ouverture du pont de Soubré.

tants de 10 autres ethnies; 177 colons étrangers (12,0 %), dont 72 Guinéens, 59 Voltaïques, 45 Maliens, 1 Nigérien.

#### L'OUVERTURE DU PONT DE SOUBRÉ : LE PRÉLUDE À UNE IMMIGRATION MASSIVE

L'ouverture, en décembre 1970, du pont de Soubré va transformer le mouvement de colonisation amorcé en un véritable raz-de-marée. La conjoncture politique interne que connaît la Côte d'Ivoire peu avant l'achèvement de cet ouvrage lui est pourtant plutôt défavorable. Elle l'est en particulier à l'immigration des ressortissants de l'ethnie de loin la plus dynamique dans l'investigation de la zone forestière ivoirienne, l'ethnie baoulé.

Il convient de rappeler ici brièvement les faits qui sont à l'origine de cette conjoncture. Le 27 octobre 1970 éclatent ce que l'on appellera les *événements de Gagnoa*. Bien que très maladroitement orchestrée, il s'agit d'une véritable tentative de coup d'État. Un groupe d'hommes d'une tribu bété — les Guébié — de la région de Gagnoa organise une expédition « guerrière » contre ce centre en tenue de combat traditionnelle. Une expédition qui, à première vue, revêt donc plutôt les formes d'une manifestation folklorique. A la tête de ces « guerriers », un jeune « intellectuel » guébié, GNAGBÉ OPADJLÉ, qui, par le passé, a déjà manifesté une fois son hostilité au régime du Président HOUPHOUËT-BOIGNY. Un drapeau blanc et noir est planté devant la sous-préfecture, un autre devant la gendarmerie, dont les occupants ouvrent le feu. Cinq manifestants sont tués. Un officier de police, délégué pour parlementer, est abattu. Les assaillants se replient. Des unités d'intervention sont appelées en renfort d'Abidjan. De véritables représailles s'organisent. Personne ne saura sans doute jamais exactement ce qui se passe dans les jours qui suivent. Des Guébié sont tués par les forces de l'ordre, *mais aussi*, semble-t-il, *des Baoulé*, dans des campements isolés, par des Guébié en fuite...

On pourrait croire à une manifestation de paysans mécontents, à une sorte de « jacquerie », si le matin même de l'investigation de Gagnoa deux tracts, signés « GNAGBÉ OPADJLÉ, Chancelier de l'État d'Eburnie, Commandant en chef de l'Armée populaire nationaliste », n'avaient été mystérieusement diffusés dans les principaux centres du pays. Le premier est une « proclamation aux tribus d'Eburnie », qui expose les mobiles du « coup d'État ». Le second est la « loi organique de l'État d'Eburnie », en 12 articles. C'est dans l'article 10 de cette « loi » qu'il convient, à notre sens, de chercher l'explication des événements qui viennent de se produire. Cet article est ainsi libellé : « La terre est propriété exclusive des tribus. Elles peuvent la céder à l'État pour des travaux

d'utilité publique. L'État ne peut en déposséder les tribus ». L'allusion déguisée à la mainmise par les Baoulé sur la forêt bété est évidente.

La nouvelle des événements de Gagnoa se propage en pays baoulé comme une trainée de poudre, malgré le silence total que font les autorités ivoiriennes sur cette affaire. La rumeur en amplifie considérablement l'importance. Les Baoulé vont-ils encore oser, dans de telles conditions d'insécurité, migrer vers les forêts de l'Ouest et du Sud-Ouest ? Les Bakwé ne vont-ils pas avoir la même réaction que les Bété, qui sont leurs voisins, si les allochtones — et en particulier les Baoulé — deviennent trop nombreux dans leur pays ? C'est de surcroît dans le Sud-Ouest que GNAGBÉ OPADJLÉ se réfugie. Arrêté deux mois plus tard, on n'entendra plus parler de lui. Au procès de cette affaire, qui a lieu à Gagnoa fin 1974, on déclare qu'il est mort en prison. Près de 200 accusés sont jugés à huis clos, défendus par la totalité des avocats ivoiriens, commis d'office. De lourdes sanctions sont prononcées...

Si les événements de Gagnoa ont des répercussions capitales sur le transfert dans le Sud-Ouest des quelque 60.000 Baoulé qui doivent alors être déguerpis du périmètre d'inondation de la retenue hydro-électrique de Kossou — ils entraîneront une redéfinition totale du plan de recasement initialement prévu —, ils n'auront très curieusement, du moins en apparence, aucune incidence sur le mouvement d'immigration spontanée des Baoulé en pays bakwé. Les atouts dont disposent les migrants spontanés ne sont pas comparables à ceux qui sont entre les mains des « sinistrés » de Kossou, qui n'ont qu'à faire part de leurs craintes à l'aménageur — en l'occurrence plus que « compréhensif » — pour qu'aussitôt une solution de rechange soit envisagée. Alors que les premiers ont tout à gagner en partant, les seconds n'ont rien à perdre en ne partant pas.

Les effets de cette conjoncture politique défavorable à l'immigration sont en fait contrebalancés par ceux d'un autre facteur, climatique celui-ci, la *sécheresse*, que connaissent à la même époque, de façon particulièrement dramatique, les pays soudano-sahéliens, et qui se fait sentir jusque dans la zone de contact forêt-savane en Côte d'Ivoire. De nombreux Baoulé invoquent les chutes de production catastrophiques subies sur leurs plantations de café ou de cacao, voire l'anéantissement total de celles-ci à la suite de ces mauvaises conditions climatiques, pour expliquer leur migration. Ils s'ajoutent aux centaines de Voltaïques et de Maliens qui, à partir de 1971, affluent dans le canton bakwé de Soubré.

La sécheresse n'est cependant pas le seul facteur explicatif de l'accroissement du flux migratoire. Un autre phénomène y contribue de manière non moins déterminante : il s'agit du glissement, évoqué

ci-dessus, que l'on observe de plus en plus couramment en zone forestière ivoirienne, de la migration de travail vers la migration agricole. Ce phénomène affecte en particulier la main-d'œuvre d'origine étrangère. L'élément moteur en est le migrant de travail employé dans le secteur forestier. Les chantiers forestiers se situent toujours plus ou moins à l'écart des villages autochtones. Le « camp » où sont logés les travailleurs est généralement entouré d'immenses étendues de terres disponibles, dont la mise en valeur est tentante. Celle-ci commence par la création d'une petite parcelle de culture vivrière. Puis, pour ne pas perdre le bénéfice d'un défrichement pénible, elle se poursuit par la mise en place de plants de café ou de cacao. D'année en année le processus se reproduit, et la plantation s'agrandit. Quelquefois dès le départ, souvent un peu plus tard, l'ouvrier- planteur fait venir du pays, ou d'une autre région de Côte d'Ivoire, un membre de sa famille pour l'aider, voire un ou plusieurs manœuvres. La plantation s'étend encore. Le revenu que procure l'emploi salarié finance cette phase de démarrage. Tant que le chantier forestier est « stable », le cumul peut se prolonger indéfiniment. La « rupture » se produit généralement en cas de déplacement du chantier : rares sont alors les ouvriers-planteurs qui laissent leur plantation derrière eux, à moins d'occuper dans la société un emploi particulièrement attractif — auquel cas on confie l'exploitation à un parent. Cette rupture est automatique en cas de fermeture, définitive ou provisoire, du chantier, suivie de licenciement — cas fréquents avec les crises que connaît régulièrement l'industrie forestière ivoirienne depuis 1974. L'ancien ouvrier ne cherche alors même plus à s'employer ailleurs : de migrant de travail, il devient migrant agricole.

D'une enquête effectuée en 1976 pour le compte du Ministère du Plan de Côte d'Ivoire, il ressort que 59 % des migrants agricoles d'origine voltaïque alors installés comme planteurs dans le canton bakwé de Soubré ont exercé, avant leur établissement, une activité salariée en Côte d'Ivoire, dont près de la moitié dans l'industrie forestière dans

la sous-préfecture même de Soubré (1). Cette enquête établit d'autre part que pour un migrant agricole, ancien salarié du secteur forestier et installé comme planteur dans la région où il a été employé, ce sont en moyenne deux autres migrants agricoles, cultivateurs au pays ou manœuvres de type « contractuel » travaillant ailleurs en Côte d'Ivoire, qui ont été attirés dans la région. Ce n'est donc pas seulement le glissement de la migration de travail vers la migration agricole, mais aussi le chevauchement entre l'un et l'autre types de migration avec tout ce que cela implique, qui alimentent, directement ou indirectement, l'important mouvement de colonisation agricole que l'on note, à partir de 1971, dans le canton bakwé de Soubré.

Les données chiffrées dont nous disposons ne nous permettent malheureusement pas de faire l'historique détaillé, année par année, de cette seconde phase d'immigration (2). De janvier 1971 à mai 1975, le nombre des immigrés a passé de 1480 à 9.875, soit, en 4 ans et 4 mois, un taux d'accroissement global de 567 %. Cet accroissement est spectaculaire. Il est d'autant plus impressionnant que, parallèlement, la communauté bakwé n'a augmenté que de 150 individus, passant de 2.004 membres en 1971 à 2.154 en 1975 — ce qui correspond en gros à son taux d'accroissement naturel. Le rapport démographique entre autochtones et allochtones s'est ainsi progressivement inversé : alors que les premiers constituaient encore 57,5 % du peuplement du canton en janvier 1971, ils n'en constituent plus que 17,9 % en mai 1975. Un rapport qui, depuis ce dernier recensement, s'est certainement dégradé encore.

C'est donc en un temps extrêmement court que le mouvement d'immigration modestement amorcé en direction du canton bakwé de Soubré durant la période de désenclavement de la rive droite du Sassandra a donné naissance, après la construction du pont de Soubré, à un front pionnier qui est aujourd'hui l'un des plus dynamiques de Côte d'Ivoire (3). La possibilité pour les immigrants d'accéder à l'économie de plantation dans une région

(1) A. SCHWARTZ, *La problématique de la main-d'œuvre dans la Sud-Ouest ivoirien et le projet pâte à papier. Bilan et perspectives*. Abidjan, Centre O.R.S.T.O.M. de Petit-Bassam, Ministère du Plan de Côte d'Ivoire, juillet 1976, pp. 19-22.

(2) Il s'agit du recensement démographique national de Côte d'Ivoire d'avril-mai 1975, déjà cité. Il ne fournit pas l'année d'arrivée des migrants, cette question n'ayant pas été prévue.

(3) Au point que son développement a sensibilisé la « Division des établissements humains et de l'environnement socio-culturel » de l'UNESCO, qui dans le cadre de son « programme sur l'homme et la biosphère » (programme MAB) a demandé au Ministère de la Recherche Scientifique de Côte d'Ivoire de faire effectuer une recherche sur l'impact de ce dynamisme pionnier sur le milieu forestier. Cette recherche fit l'objet d'une convention entre l'UNESCO et le Ministère de la Recherche Scientifique de Côte d'Ivoire, qui en confia la réalisation à une équipe de chercheurs de l'O.R.S.T.O.M., deux géographes, J.-F. RICHARD et Ph. LENA, et deux sociologues, F. MARTINET et nous-même, en collaboration avec l'Université Nationale de Côte d'Ivoire (plusieurs étudiants de maîtrise participèrent notamment aux enquêtes sur le terrain). Une volumineuse étude en rend compte. Cf. *Projet Tai. Effets de l'accroissement des activités humaines sur la forêt au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire*. UNESCO-Ministère de la Recherche Scientifique de Côte d'Ivoire-O.R.S.T.O.M., mars 1977.



à la fois propice à la culture de rente et peu peuplée en a certes été le moteur principal. Mais un moteur qui n'aurait pas fonctionné sans l'ouverture géographique du pays d'accueil, par les forestiers d'abord, par l'aménageur ensuite, ni vraisemblablement non plus sans la politique de laisser-faire total adoptée par les promoteurs de l'opération San Pedro à l'égard de ce front pionnier. Cette politique, qui n'est en fait que le reflet de celle prônée en matière de développement économique par les responsables ivoiriens à l'échelon national, a été incontestablement excessive : en n'exerçant aucun contrôle sur la progression du front pionnier, elle a, par exemple, entraîné des migrants jusque dans le Parc National de Taï (cf. carte du peuplement de 1975). Mais, eût-elle été moins libérale, aurait-elle suscité le même flot migratoire ? Tant il est vrai que la moindre coercition peut avoir des effets désastreux sur un mouvement de colonisation spontané.

### La situation en 1975

Le front pionnier du canton bakwé de Soubré s'élève donc, en mai 1975, à 9.875 personnes. Qui sont, tout d'abord ces migrants ? Quel est, ensuite, le processus de leur implantation ? Le recensement démographique de 1975 permet de répondre à la première de ces questions ; l'enquête complémentaire à laquelle nous avons procédé à la seconde.

#### CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES MIGRANTS

##### Origine ethno-géographique

Les 9.875 migrants agricoles du canton se partagent entre 6.986 migrants d'origine ivoirienne (70,7 %) et 2.889 migrants d'origine étrangère (29,3 %). Les premiers ressortissent à 17 ethnies et 90 sous-préfectures (sur 115 que compte alors la Côte d'Ivoire) différentes, les seconds à pas moins de 8 pays de l'Ouest africain. Une ethnie ivoirienne fournit cependant à elle seule plus de la moitié des

effectifs, l'ethnie baoulé. Trois grandes catégories de migrants peuvent ainsi être distinguées : les Baoulé, les Ivoiriens autres que Baoulé, les étrangers (1). Les effectifs en sont respectivement les suivants :

— Baoulé.....	5.526, soit 56,0 % ;
— Ivoiriens autres que Baoulé.....	1.460, soit 14,7 % ;
— Étrangers.....	2.889, soit 29,3 % ;

##### Les Baoulé (tabl. 1)

L'extraordinaire propension que manifestent depuis une vingtaine d'années les Baoulé à coloniser la zone forestière ivoirienne est bien connue (2). Elle trouve ses causes dans deux séries de facteurs : l'ethnie baoulé, avec près d'un million de ressortissants, est non seulement la plus importante de Côte d'Ivoire, mais aussi l'une de celles qui a le plus de vitalité démographique ; le pays baoulé, en majeure partie situé en zone de savane, offre à ses habitants un milieu naturel peu propice à la culture de rente (3). Toutes les sous-préfectures baoulé — 18 exactement — et tous les milieux naturels — forêt, savane, contact forêt/savane — sont représentés par les 5.526 migrants établis dans le canton. La sous-préfecture de Bocanda, à cheval sur la forêt et la savane, fournit à elle seule près du tiers des effectifs (31,1 %) ; 4 sous-préfectures se partagent un deuxième tiers : une circonscription de savane, Kouassi-Kouassikro (11,9 %), une circonscription de forêt, Daoukro (8,0 %), deux circonscriptions de savane, Sakassou (5,8 %) et Bouaké (5,3 %) ; le dernier tiers provenant enfin des 13 autres sous-préfectures, ainsi que d'autres régions de Côte d'Ivoire (il s'agit de migrants nés hors du pays baoulé).

##### Les Ivoiriens autres que Baoulé (tabl. 2)

L'hétérogénéité ethno-géographique des 1.460 migrants ivoiriens autres que baoulé — 16 ethnies, 67 sous-préfectures représentées dans le canton — est plus apparente que réelle. 5 ensembles ethniques se partagent en fait 96,7 % de ces migrants : les Malinké (58,9 %), les Guéré-Wobé (14,5 %), les Sénoufo (10,8 %), les Dan (6,5 %) et les Bété (6,0 %) ;

(1) Cette ventilation, qui est celle retenue par le « projet Taï » (cf. note 1, p. 90), peut se discuter. Il est effectivement tout à fait arbitraire d'établir une distinction, par exemple, entre un migrant *malinké* originaire du Nord de la Côte d'Ivoire et un migrant malinké originaire du Mali ou de la Guinée. Cela l'est cependant moins quand on sait que le recensement de 1975 ne précise pas l'origine ethnique des étrangers.

(2) Cf. notamment l'article de P. et M. ÉTIENNE, « L'émigration baoulé actuelle », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, XXI (1968), pp. 155-195.

(3) On y ajoute souvent un troisième facteur, d'ordre politique : les Baoulé constituent en Côte d'Ivoire l'ethnie « présidentielle », ce qui garantirait à leur migration des conditions spéciales de sécurité. Les « événements de Gagnoa » prouvent le contraire. Signalons par ailleurs que les Baoulé viennent d'étendre, tout à fait récemment, leur champ migratoire à l'arrière-pays libérien, où ils ne bénéficient pourtant d'aucune protection particulière.

TABLEAU I  
*Les migrants baoulé. Origine par sous-préfecture et milieu naturel*

Classement	Sous-préfecture L'origine des migrants	Effectifs	%	Milieu naturel correspondant
1	BOCANDA.....	1.720	31,1	Forêt/savane
2	KOUASSI-KOUASSIKRO.....	660	11,9	Savane
3	DAOUKRO.....	440	8,0	Forêt
4	SAKASSOU.....	322	5,8	Savane
5	BOUAKÉ.....	292	5,3	Savane
6	DIABO.....	290	5,2	Savane
7	BÉOUMI.....	244	4,4	Savane
8	BOTRO.....	218	3,9	Savane
9	TIÉBISSOU.....	205	3,7	Savane
10	TOUMODI.....	197	3,6	Forêt/savane
11	DIDIÉVI.....	193	3,5	Savane
12	OUELLÉ.....	140	2,5	Forêt
13	BODOKRO.....	136	2,5	Savane
14	EROBO.....	128	2,3	Savane
15	MBIAKRO.....	112	2,0	Forêt/savane
16	YAMOISSOUKRO.....	62	1,1	Forêt/savane
17	PRIKRO.....	49	0,9	Forêt
18	DIMBOKRO.....	48	0,9	Forêt/savane
	Nés hors pays baoulé.....	68	1,2	
	TOTAL.....	5.526	99,8	

les 11 autres ethnies, 3,3 % seulement. Malinké et Sénoufo (73,4 % des effectifs) sont des peuples des savanes du Nord-Est et du Nord du pays. Les premiers viennent principalement des sous-préfectures d'Odienné, de Séguélon, de Madinani, de Bako, de Borotou, de Tienko, de Touba; mais aussi, pour une part non négligeable, de régions qui ne sont pas traditionnellement malinké, soit parce qu'ils y ont déjà effectué une migration, soit parce qu'ils y sont nés en tant que fils de migrants : sous-préfectures de Soubré, d'Issia, de Mbahiakro, de Botro, de Bocanda, d'Abidjan... Les seconds, des sous-préfectures de Dabakala, de Boundiali, de Katiola, de Korhogo, de Ferkéssédougou... Guéré-Wobé et Bété (20,5 %) sont des peuples forestiers de l'Ouest et du Centre-Ouest du pays. Les premiers viennent surtout des sous-préfectures de Toulépleu, où, avec une densité de l'ordre de 40 habitants au km<sup>2</sup>, les terres disponibles se font rares, de Bangolo, de Man, de Duékoué... Les seconds de Buyo, de Soubré, de Gagnoa, d'Issia... Les Dan, enfin, sont à cheval sur la forêt et la savane : l'essentiel de leurs effectifs vient des sous-préfectures de Man, de Biankouma et de Danané.

#### *Les étrangers (tabl. 3)*

L'hétérogénéité des 2.889 étrangers implantés dans le canton n'est, elle aussi, qu'apparente. 99,1 %

des migrants sont en fait originaires de 3 pays seulement : 2 soudano-sahéliens, la Haute-Volta (52,5 %) et le Mali (39,7 %), 1 à cheval sur la forêt et la savane, la Guinée (6,9 %). Les autres se partagent avec des effectifs insignifiants entre le Togo, le Nigéria, le Liberia, le Dahomey et le Niger.

L'examen de l'origine ethno-géographique des migrants révèle une donnée fondamentale, du moins en ce qui concerne les migrants ivoiriens. Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, ceux-ci ne viennent pas systématiquement de régions défavorables à la culture du café et du cacao, mais aussi de régions forestières ou de régions de contact forêt-savane. Ce n'est donc pas seulement l'absence de terres propices à la culture de rente qui sous-tendent ces migrations, mais aussi — et peut-être surtout — là où ces terres ne font pas défaut, leur raréfaction, la migration traduisant alors l'impossibilité d'accéder sur place à l'économie de plantation, voire plus simplement l'impossibilité d'étendre une exploitation déjà existante. Chez les Baoulé en particulier, dont 50 % environ viennent de régions où la culture de rente est possible, la plantation de café ou de cacao que le migrant crée n'est ainsi souvent qu'une plantation supplémentaire, une « annexe » de celle qu'il a déjà au pays, voire une « maille » de ce qui chez certains constitue une véritable « chaîne ».

TABLEAU 2

Les migrants ivoiriens autres que baoulé. Origine par sous-préfecture et milieu naturel

Classement	Ethnie d'origine	MALINKÉ-DIOULA	GURE-WOBE	SENOUFO	DAN-YACOUBA	BÈTE	11 autres ethnies	TOTAL		Milieu naturel correspondant
								Nombre	%	
1	ODIENNE.....	267		9				276	18,9	Savane
2	SEQUELON.....	129		11				140	9,6	Savane
3	MADINANI.....	110						110	7,5	Savane
4	TOULEPLEU.....		86					86	5,9	Forêt
5	MAN.....	9	32		31			72	4,9	Forêt
6	BAKO.....	70						70	4,8	Savane
7	SOUBRE.....	32	4		6	17		59	4,0	Forêt
8	BOROTOU.....	47						47	3,2	Savane
9	BANGOLO.....		40					40	2,7	Forêt
10	ISSIA.....	23				14		37	2,5	Forêt
11	BOUNDIALI.....	8		27				35	2,4	Savane
12	TIENKO.....	30						30	2,1	Savane
13	BUYO.....				3	24	2	29	2,0	Forêt
14	DABAKALA.....			28				28	1,9	Savane
15	DIVO.....	6	10	7			1	24	1,7	Forêt
16	SASSANDRA.....					16	7	23	1,6	Forêt
17	BIANKOUMA.....				23			23		Forêt/savane
18	GAGNOA.....	1			6	16		23		Forêt
19	TOUBA.....	23						23		Savane
20	KATIOLA.....			21				21	1,4	Savane
21	DUEKOUR.....		19					19	1,3	Forêt
22	M'BAHIAKRO.....	17						17	1,2	Forêt/savane
23	BOTRO.....	17						17		Savane
24	DANANE.....				17			17		Forêt
25	KORHOGO.....			15				15	1,0	Savane
26	VAVOUA.....						13	13	0,9	Forêt
27	FERKESSEDOUGOU.....			12				12	0,8	Savane
28	GBON.....	4		8				12		Savane
29	ABIDJAN.....	10	1					11	0,7	Forêt
30	BOCANDA.....	10						10	0,7	Forêt/savane
31	FACOPLY.....		10					10		Forêt/savane
36 autres sous-préfectures.....		47	9	20	9		26	111	7,6	Divers
TOTAL.....		860	211	158	95	87	49	1.460	100,0	
%		58,9	14,5	10,8	6,5	6,0	3,3	100,0	100,0	

## Structure par sexe et par âge (tabl. 4)

La structure par sexe et par âge des migrants implantés dans le canton bakwé de Soubré est celle d'une population pionnière, qui n'a pas encore trouvé son équilibre. Elle se caractérise par un sex-ratio global très nettement à l'avantage des hommes (1, 3), ceux-ci préférant souvent, dans un premier temps, tenter l'aventure migratoire seuls. 42,8 % des migrants ont moins de 15 ans, ce qui correspond

à une vitalité démographique moyenne, mais s'explique précisément par un taux de masculinité particulièrement élevé entre 20 et 45 ans (1, 7); 52,5 % ont entre 15 et 45 ans, ce qui est considérable; 4,7 % seulement ont plus de 45 ans.

## Activité (tabl. 5)

Les migrants auxquels nous nous intéressons ici sont par définition des migrants agricoles. Nous

TABLEAU 3  
Les migrants étrangers. Origine par pays

Classement	Pays d'origine	Effectifs	%
1	Haute-Volta.....	1.516	52,5
2	Mali.....	1.148	39,7
3	Guinée.....	198	6,9
4	Togo.....	9	0,3
5	Nigeria.....	7	0,2
6	Liberia.....	6	0,2
7	Dahomey.....	3	0,1
8	Niger.....	2	0,1
	TOTAL.....	2.889	100,0

avons vu que l'immigration dans le canton bakwé de Soubré était essentiellement sous-tendue par les possibilités d'accès à l'économie de plantation. Tous n'y accèdent cependant pas de la même manière. Sur les 3.303 actifs masculins (15 ans et plus) recensés, 2.386 plantent effectivement du café ou du cacao (72,2 %), 123 ne font que de la culture vivrière (3,7 %), 633 sont aides familiaux (19,2 %), 152 sont manœuvres agricoles (0,3 %), 9 enfin pratiquent une activité diverse (0,3 %).

Si nous examinons l'activité exercée par catégorie de migrants, nous nous apercevons que ce sont les Baoulé qui comptent le plus de planteurs de café-

cacao (82,5 %), devantant de loin les autres Ivoiriens (65,0 %) et les étrangers (60,4 %). Les cultivateurs de vivrier — il s'agit ici principalement de riziculture pluviale, pratiquée le plus souvent d'ailleurs dans un but spéculatif — apparaissent pour des proportions à peu près semblables chez les étrangers (7,4 %) — Maliens surtout — et les Ivoiriens autres que Baoulé (6,4 %). Ce sont ces derniers qui disposent du pourcentage le plus important d'aides familiaux (26,2 %, contre 19,8 % chez les étrangers et 16,8 % chez les Baoulé). Quant aux manœuvres agricoles, ils sont pratiquement tous fournis par les étrangers (142 sur 152).

#### Eléments de structure familiale

##### Statut matrimonial des hommes (tabl. 6)

Si globalement, 52,0 % des actifs masculins de 15 ans et plus sont mariés, ce pourcentage varie cependant de 62,3 % pour les Ivoiriens autres que Baoulé à 45,2 % pour les étrangers, en passant par 53,9 % pour les Baoulé. Alors que chez les Ivoiriens autres que Baoulé il y a plus d'hommes mariés que de célibataires dès la tranche d'âge de 25-29 ans, chez les Baoulé et les étrangers le rapport ne devient favorable aux mariés que dans la tranche d'âge suivante. Au-delà de 35 ans, le pourcentage de célibataires reste malgré tout élevé : 13,2 % chez les Ivoiriens autres que Baoulé, 18,4 % chez les Baoulé, 23,3 % chez les étrangers. Le pionnier accède donc

TABLEAU 4  
Migrants agricoles du canton bakwé de Soubré. Structure par sexe et par âge (\*)

Tranches d'âge	Hommes	%	Femmes	%	Total	%	Effectifs cumulés	% cumulés
0-4.....	1.258	12,9	1.201	12,3	2.459	25,3	2.459	25,3
5-9.....	578	5,9	575	5,9	1.153	11,8	3.612	37,1
10-14.....	285	2,9	268	2,8	553	5,7	4.165	42,8
15-19.....	455	4,7	533	5,5	988	10,2	5.153	53,0
20-24.....	658	6,8	529	5,4	1.187	12,2	6.340	65,2
25-30.....	663	6,8	463	4,8	1.126	11,6	7.466	76,8
30-34.....	597	6,1	246	2,6	843	8,7	8.309	85,5
35-39.....	394	4,1	179	1,8	573	5,9	8.882	91,4
40-44.....	283	2,9	95	1,0	378	3,9	9.260	95,3
45-49.....	166	1,7	50	0,5	216	2,2	9.476	97,5
50-54.....	108	1,1	24	0,2	132	1,3	9.608	98,8
55-59.....	58	0,6	12	0,1	70	0,7	9.678	99,5
60-64.....	23	0,2	8	0,1	31	0,3	9.709	99,8
65-69.....	3	0,03	2	0,02	5	0,05	9.714	99,8
70 et +.....	11	0,1	4	0,04	15	0,15	9.729	100,0
TOTAL.....	5.540	56,9	4.189	43,1	9.729	100,0	9.729	100,0

(\*) Données portant sur un effectif de 9.729 individus.

TABLEAU 5

*Activité exercée par les migrants actifs masculins de 15 ans et plus*

Activité	Agriculteur indépendant		Aide familial	Manœuvre agricole	Divers	TOTAL
	Planteur café-cacao	Cultivateur de vivrier				
Catégorie de migrants						
BAOULÉ.....	1.383	7	282	4	1	1.677
AUTRES IVOIRIENS.....	293	29	118	6	5	451
Malinké-Dioula.....	171	18	76	—	—	265
Guéré-Wobé.....	37	3	14	1	1	56
Sénofo.....	44	3	12	1	—	60
Dan-Yacouba.....	15	1	2	1	—	19
Bété.....	10	1	8	—	2	21
Autres.....	16	3	6	3	2	30
ÉTRANGERS.....	710	87	233	142	3	1.175
Voltaïques.....	392	38	121	75	—	626
Mossi.....	313	34	86	67	—	500
Autres.....	79	4	35	8	—	126
Maliens.....	275	43	94	63	2	477
Bambara.....	146	15	57	37	—	255
Autres.....	129	28	37	26	2	222
Guinéens.....	37	6	16	4	1	64
Autres étrangers.....	6	—	2	—	—	8
TOTAL.....	2.386	123	633	152	9	3.303
%.....	72,2	3,7	19,2	4,6	0,3	100,0

TABLEAU 6

*Statut matrimonial des migrants actifs masculins de 15 ans et plus*

Catég. de migrants et statut matrim.	BAOULÉ		AUTRES IVOIRIENS		ÉTRANGERS		TOTAL	
	Célib.	Mariés	Célib.	Mariés	Célib.	Mariés	Célib.	Mariés
Tranche d'âge								
15-19.....	187	4	42	2	100	1	329	7
20-24.....	193	71	46	10	176	41	415	122
25-29.....	163	127	33	36	184	105	380	268
30-34.....	95	166	19	60	93	127	127	353
35-39.....	51	166	9	62	39	103	99	331
40-44.....	23	122	4	44	20	60	47	226
45-49.....	21	104	8	21	9	35	38	160
50 et +.....	21	123	4	38	6	46	31	207
TOTAL.....	754	883	165	273	627	518	1.546	1.674
% par catégorie.....	46,1	53,9	37,7	62,3	54,8	55,2	48,0	52,0
Statut matrimonial indéterminé.....	40		13		30		84	
TOTAL ACTIFS.....	1.677		451		1.175		3.303	

TABLEAU 7  
Monogynie et polygynie

Catégorie de migrants et nombre d'épouses	BAOULÉ			AUTRES IVOIRIENS			ÉTRANGERS			TOTAL		
	1 fe.	2 fe.	3 fe.	1 fe.	2 fe.	3 fe.	1 fe.	2 fe.	3 fe.	1 fe.	2 fe.	3 fe.
Tranche d'âge												
15-19.....	4			2			1			7		
20-24.....	58	13		9	1		37	4		104	18	
25-29.....	108	17	2	35	1		99	6		242	24	2
30-34.....	135	28	3	53	5	2	116	8	3	304	41	8
35-39.....	126	32	8 (1)	53	8	1	93	10		272	50	9
40-44.....	97	20	5	32	11	1	44	15	1	173	46	7
45-49.....	75	23	6	14	7		23	10	2	112	40	8
50 et +.....	84	24	15	24	10	4 (2)	36	10		144	44	19
TOTAL.....	687	157	39	222	43	8	449	63	6	1.358	263	53
%.....	77,8	17,8	4,4	81,3	15,8	2,9	86,7	12,2	1,1	81,1	15,7	3,2
Taux de polygamie en %...	22,2			18,7			13,3			18,9		

(1) Dont 1 à 4 femmes.

(2) Dont 2 à 4 femmes.

au mariage assez tardivement, quand il ne reste pas purement et simplement célibataire.

#### Monogynie et polygynie (tabl. 7)

Dans un contexte démographique de type pionnier — abondance d'hommes célibataires, rareté des femmes disponibles —, on pourrait s'attendre à une quasi-généralisation de la monogynie. Il n'en est rien, puisque 18,9 % des ménages de migrants sont polygyniques (13,3 % chez les étrangers, 18,7 chez les Ivoiriens autres que Baoulé, 22,2 % chez les Baoulé). Ce taux de polygynie élevé nous paraît d'autant plus étonnant que 16,8 % des unions concernées comptent 3, voire 4 femmes (54 cas au total, dont 39 chez les Baoulé).

#### Mode de projection dans l'espace

En mai 1975, l'ensemble du peuplement permanent du canton bakwé de Soubré — autochtone et allochtone — se partage entre 317 unités de résidence. 19 sont exclusivement autochtones. Les 9.875 migrants agricoles se répartissent donc en 298 points d'implantation différents.

La manière dont les migrants se projettent dans l'espace est fort variée. En simplifiant à l'extrême, elle peut être ramenée à deux grands types d'implantation : sous formes d'unités de résidence à peuplement homogène, constituées sur la base de l'appartenance ethnique ou, dans le cas des étrangers, nationale; sous forme d'unités de résidence à peu-

plement hétérogène, constituées sur une base pluri-ethnique ou pluri-nationale.

#### Les unités de résidence à peuplement homogène

212 sur les 298 points d'implantation sont des unités de résidence à peuplement homogène. Il s'agit là d'une formule particulièrement recherchée par les Baoulé, qui ont près des deux tiers de leurs effectifs (3.642 migrants au total, soit 65,9 %) dans 166 de ces unités; elle l'est par contre beaucoup moins par les autres migrants ivoiriens, dont elle ne touche, avec 14 points d'implantation, que 8,4 %, ou par les étrangers, dont elle n'intéresse, avec 34 points d'implantation, que 14,4 % — les Voltaïques, avec 27 unités de résidence et 23,8 % de migrants concernés, la pratiquant toutefois nettement plus que les Maliens, dont les 4 seules unités du type ne regroupent que 3,5 % des effectifs.

Au total, ce sont ainsi 4.179 migrants — 42,3 % de l'ensemble des effectifs — qui se répartissent entre les 212 unités de résidence à peuplement homogène — 71,1 % de l'ensemble des unités de résidence — du front pionnier. Ce qui nous donne par unité de résidence un nombre d'habitants de 19,7. Un nombre qui varie en fait de 1 à 105.

#### Les unités de résidence à peuplement hétérogène

Elles sont au nombre de 86 — 28,9 % de l'ensemble des unités de résidence — et regroupent 5.696 migrants — 57,7 % de l'ensemble des effectifs —,

TABLEAU 8

Répartition de l'ensemble de la population permanente par unités de résidence.

Nature de l'UR	Unités de résidence (UR) entièrement ou à dominante :										TOTAL		
	AUTOCHTONE		BAOULÉ		IVOIRIENNE AUTRE		ÉTRANGÈRE		HÉTÉROGÈNE				
	UR	Pop.	UR	Pop.	UR	Pop.	UR	Pop.	UR	Pop.	UR	Pop.	%
Moins de 10.....	11	60	44	256	10	62	17	84	5	33	87	495	4,1
10 à 19.....	7	92	60	871	8	99	8	99	4	58	87	1.219	10,2
20 à 29.....	2	43	31	758	2	43	3	67	4	93	42	1.004	8,4
30 à 39.....	2	73	21	718	1	33	1	30	2	64	27	918	7,7
40 à 49.....			11	496			2	85	1	41	14	622	5,2
50 à 74.....	8	510	11	643	1	61	1	52	2	111	23	1.377	11,5
75 à 99.....	4	339	11	913			1	83			16	1.335	11,2
100 à 200.....	5	751	4	581			2	251	1	164	12	1.747	14,6
200 à 300.....	3	776			1	233			2	520	6	1.529	12,8
300 à 400.....							1	312			1	312	2,6
400 à 500.....							1	481			1	481	4,0
Plus de 500.....									1	917	1	917	7,7
TOTAL.....	42	2.644*	193	5.236	23	531	37	1.544	22	2.001	317	11.956	100,0
Taille moyenne de l'UR...	63,0		27,1		23,1		41,7		91,0		37,7		

(\*) Non compris 73 autochtones implantés sur des chantiers forestiers.

soit un nombre moyen d'habitants par point d'implantation de 66,2.

Toutes ces unités de résidence ne sont cependant pas hétérogènes au même titre. Deux types peuvent, là encore, être distingués. Certaines unités de résidence se sont constituées autour d'un groupe ethnique ou national dominant : 27 sont ainsi à dominante baoulé, 23 à dominante autochtone, 9 à dominante ivoirienne autre que baoulé, 5 à dominante étrangère. D'autres, franchement hétérogènes, regroupent des ressortissants d'origines diverses, qu'ils soient autochtones ou allochtones, sans qu'aucun ensemble ethnique ou national ne soit vraiment dominant : elles sont au nombre de 22. A titre d'illustration, la plus importante de ces dernières, Amaradougou, véritable village de 917 habitants — le plus gros du canton —, au départ point d'implantation d'un Malinké du Nord de la Côte d'Ivoire, Amara Fofana, venu s'installer sur le terroir du village bakwé de Niamagui en 1964, se compose en 1975 des effectifs suivants : 414 Maliens, 393 Ivoiriens — 373 Malinké, 19 Baoulé, 1 Sénoufo —, 101 Voltaïques, 9 Guinéens.

Peuplement autochtone et peuplement allochtone ne peuvent en fait être valablement dissociés au niveau de leur projection dans l'espace. Une répartition globale de la population, faisant apparaître la dominante de l'unité de résidence par rapport aux

grands groupes humains présents dans le canton, nous semble beaucoup plus pertinente. C'est cette répartition de l'ensemble de la population, à la fois selon la nature de l'unité de résidence et sa taille, que fournit le tableau 8.

Les données démographiques que nous venons d'exposer nous livrent une vision globale et, par définition, *statique* du front pionnier du canton bakwé de Soubré, puisqu'elles n'en reflètent la situation qu'à un moment de son évolution. Elles gagneraient, d'une part, à être nuancées. Il aurait en fait fallu distinguer autant de catégories de migrants qu'il y a d'ethnies ou d'ensembles nationaux significativement représentés dans le front pionnier. Si les Baoulé constituent un ensemble relativement homogène — encore aurait-on pu dissocier ceux venant de la zone forestière de ceux venant de la savane —, les Ivoiriens autres que Baoulé auraient justifié d'être ventilés en pas moins de six entités différentes — Malinké, Guéré-Wobé, Sénoufo, Dan, Bété, autres ethnies —, les étrangers en pas moins de trois — Voltaïques, dont le cheminement migratoire est étroitement lié à la migration de travail, Maliens, dont la migration est presque toujours directement agricole, et autres. Ces données gagneraient surtout, d'autre part, à être « dynamisées ». C'est ce qu'a essayé de faire l'enquête complémentaire que nous avons menée parallèlement au recensement

démographique et sur laquelle nous nous appuyerons pour appréhender le processus proprement dit d'implantation des migrants.

#### LE PROCESSUS D'IMPLANTATION DES MIGRANTS

Cette enquête complémentaire se propose en effet de saisir le front pionnier du canton bakwé de Soubré sous un angle dynamique (1). Elle nous permet en particulier d'éclairer trois aspects fondamentaux du processus d'implantation des migrants : le cheminement migratoire, l'accès à la terre, la constitution des unités de résidence.

##### *Le cheminement migratoire*

Une constatation tout d'abord : près des deux tiers (63,8 % exactement) des migrants implantés dans le canton bakwé de Soubré y sont venus par migration *directe* depuis leur région ou leur pays d'origine; ce pourcentage est de 79,5 % chez les Baoulé, 71,4 % chez les Guéré-Wobé, 65,4 % chez les Maliens, 50,0 % chez les Malinké, mais de 42,9 % seulement chez les Sénoufo et les Voltaïques, 35,3 % chez les Guinéens. La plupart de ces migrants pratiquaient chez eux une activité de culture vivrière, un certain nombre — un tiers des Baoulé, un peu plus de la moitié des Guéré-Wobé — la culture du café ou du cacao, quelques-uns étaient commerçants (de cola surtout), bergers ou artisans. Ils ont en commun de n'avoir aucun passé migratoire.

Tel n'est pas le cas du tiers restant, pour lequel le canton bakwé de Soubré n'est que la dernière étape d'un cheminement migratoire quelquefois long. Pour les Baoulé, l'étape précédente de ce cheminement a souvent déjà passé par la culture de rente : 73,9 % l'ont pratiquée soit dans le pays baoulé même, là où elle est possible (Daoukro, Ouellé, Mbahiakro), soit dans l'Est du pays (Agnibilékrou, Aboisso), soit dans le Centre-Ouest (Divo, Gagnoa, Sinfra, Zuénoula, Vavoua), soit le Sud-Ouest (Sassandra); les autres y ont accédé après avoir exercé, généralement dans le Sud-Ouest, une activité salariée, entre autres dans le secteur forestier. Pour les Ivoiriens autres que Baoulé, l'itinéraire de ceux venus indirectement est divers : les Malinké ont le plus souvent été commerçants dans un petit centre urbain de l'Ouest ou du Centre-Ouest du pays, mais aussi planteurs, « métayers » (gérants de plantation, selon une formule de participation à la récolte fixée avec le propriétaire), artisans, manœuvres, aides familiaux; les Guéré-Wobé, princi-

palement aides familiaux; les Sénoufo, planteurs, manœuvres ou aides familiaux. Pour les étrangers, il passe d'abord, aussi bien chez les Maliens que chez les Voltaïques et les Guinéens, par la culture de rente ailleurs en Côte d'Ivoire, notamment dans le Centre-Est (Daoukro) et l'Est (Agnibilékrou); puis par le salariat agricole, un peu partout en Côte d'Ivoire; ensuite par le petit commerce, en particulier chez les Maliens et les Guinéens; enfin par l'exploitation forestière, spécialement chez les Voltaïques (25 %), mais accessoirement aussi chez les Maliens.

Qu'ils soient venus directement ou par étapes, il apparaît en fin de compte que 22,8 % des migrants ont déjà exercé avant leur implantation dans le canton bakwé de Soubré une activité de culture de rente en tant que planteurs de café ou de cacao ailleurs en Côte d'Ivoire — 44,6 % des migrants baoulé, 7,1 % des autres. Comme nous l'avons souligné plus haut, ce ne sont donc effectivement pas seulement les conditions de milieu naturel défavorables à l'économie de plantation qui soutendent le flux migratoire vers des régions de la Côte d'Ivoire forestière telles que le pays bakwé, où ces conditions sont favorables, mais bien aussi la course à la terre, la stratégie de l'extension maximale tant que cela est encore possible et là où cela est encore possible. Cette course au « foncier » aboutit à l'émergence de véritables « chaînes » de plantations, à l'apparition de planteurs que l'on peut qualifier de « cumulards ». Dans le canton bakwé de Soubré, en particulier chez les Baoulé, la présence de tels planteurs n'est pas du tout un phénomène exceptionnel.

L'importance que tient la migration directe dans ce mouvement de colonisation montre bien par ailleurs que ce n'est pas le hasard qui conduit le migrant dans la forêt bakwé. Certes, il faut un début à tout, début dont le hasard n'est pas toujours exclu. Le premier Baoulé à s'installer, en 1965, dans le canton y est venu sur les conseils d'un frère, qui avait découvert cette région propice à la culture de rente et peu peuplée au cours d'une manœuvre militaire. Le fait qu'un ressortissant du canton bakwé de Soubré ait été, vers la fin des années 1960, commandant d'une brigade de gendarmerie en pays baoulé, à Daoukro précisément, n'est pas tout à fait étranger non plus au démarrage du mouvement : il a lui-même orienté un certain nombre de migrants vers son village. Nous avons vu quel rôle l'exploitation forestière avait elle-même joué dans ce domaine par le biais du passage de la migration de travail à la migration agricole, voire du cumul des

(1) Elle a porté sur 268 chefs d'exploitation (sur les 2.509 que comptait alors le front pionnier, soit un échantillon d'un peu plus de 10 %) : 112 Baoulé, 52 Ivoiriens autres que Baoulé (38 Malinké, 7 Guéré-Wobé, 7 Sénoufo), 104 étrangers (52 Maliens, 35 Voltaïques, 17 Guinéens).



deux, notamment chez les migrants voltaïques. Une fois amorcé, le mouvement devient en fait très vite cumulatif : le premier venu en fait venir d'autres, qui à son tour en font venir d'autres... Le migrant sait qu'il ne part pas à l'aventure, qu'il trouvera sur place une structure d'accueil, qu'il peut faire confiance à ceux qui l'ont précédé. Ce qui n'est pas sans expliquer qu'en si peu de temps le front pionnier du canton bakwé de Soubré ait pu progresser de façon aussi spectaculaire.

### *L'accès à la terre*

En arrivant, le premier souci du migrant est d'accéder à la terre. Comment procède-t-il ? Nous précisons d'abord comment cela devrait se passer en théorie, nous examinerons ensuite comment cela se passe en pratique.

#### *La théorie*

Seul l'autochtone bakwé est habilité à faire accéder le migrant à la terre. Or, celle-ci est régie selon deux principes. Elle est, en premier lieu, *inaliénable* : ce qui signifie qu'elle ne peut être cédée à titre définitif, et entraîne l'exclusion, dans les transactions foncières, de tout recours aux espèces monétaires, dont l'utilisation aurait pour conséquence inéluctable d'entraîner l'*appropriation* de la terre ; ce n'est donc, en principe, jamais qu'un *usufruit* que l'autochtone cède au migrant. Toute terre est, en second lieu, *appropriée* : elle appartient au patrilignage, dont l'aîné est le mandataire. Chaque *grigbe* possède un territoire délimité, sur lequel un ressortissant d'un autre *grigbe* ne peut s'installer sans l'accord du propriétaire de la terre. Seule la chasse est permise partout.

L'allochtone qui sollicite son admission sur un terroir est donc tenu de passer par le canal du mandataire de la communauté. La demande est transmise aux notables, qui l'instruisent et décident. Le migrant dont la requête est agréée se fait accompagner sur la portion de forêt qui lui est attribuée. Les limites en sont fixées à l'aide de points de repère naturels. Souvent c'est un front de x... centaines de mètres d'une piste forestière qui sert de base, sans limite en profondeur.

Pour sceller l'accord, l'arrivant gratifie le village d'une prestation dont le montant reste indéterminé, mais dont le contenu est généralement d'une bouteille d'alcool « fort » (gin, whisky, rhum) et d'une caisse de vin ou de bière. Ces boissons font l'objet de libations collectives, à l'issue desquelles le doyen de la communauté invoque les ancêtres, en versant quelques gouttes d'alcool sur le sol, et sollicite leur bénédiction.

### *La pratique*

Dans un premier temps, les migrants respectent ce canevas à la lettre. Ils n'ont d'ailleurs guère le choix, puisque les premiers arrivants, à défaut d'une quelconque structure d'accueil, transitent tous, pour des périodes plus ou moins longues, par les villages autochtones, qui leur offrent généreusement l'hospitalité. Les choses se font même le plus souvent dans une certaine euphorie. Les Bakwé, longtemps isolés, derrière le Sassandra, dans leur forêt, sont plutôt contents de voir venir à eux des allochtones, qui sont enfin pour eux une garantie d'ouverture sur l'extérieur. Dans ce climat d'enthousiasme, les limites fixées aux terres attribuées sont plus que floues. Le plus souvent on n'accompagne même pas le migrant sur le terrain. On lui dit simplement : « Vas dans telle direction et installe-toi ! » Résultat : les premiers arrivés s'arrogent des espaces considérables (le fondateur d'Amaradougou, Amara Fofana, revendique aujourd'hui la propriété de 1.200 hectares — 12 km<sup>2</sup> — sur le terroir de Niamagui).

Cette phase d'euphorie dure, en gros, aussi longtemps que les autochtones conservent la supériorité du nombre. Cela est encore le cas au début de l'année 1971, lors de notre premier contact avec la région. L'immigration, qui n'atteint que la partie nord du canton, nous semble parfaitement contrôlée. Les autochtones n'ont-ils pas pris la précaution supplémentaire, pour empêcher les allochtones d'empiéter sur leurs propres terroirs, et créer ainsi des occasions de conflit, de les installer loin de leurs villages (cf. carte du peuplement en janvier 1971) ?

C'est précisément de cette dissémination excessive dans l'espace — le canevas de l'actuel front pionnier est pratiquement en place, du moins dans la partie nord du canton, dès 1971 — que les allochtones vont tirer avantage, dès qu'avec l'ouverture du pont de Soubré le flot des migrants s'amplifie et que le rapport démographique leur devient favorable, en s'érigeant eux-mêmes en véritables maîtres sur les territoires dont les autochtones leur avaient concédé l'usufruit. Très vite ces derniers perdent totalement le contrôle de la situation. Au mieux les nouveaux « chefs » allochtones informent-ils les chefs des villages autochtones de l'implantation dans leur mouvance de tel ou tel nouvel arrivé. Les Bakwé commencent à s'inquiéter, d'autant plus que des conflits de double attribution de terrains ne tardent pas à apparaître entre allochtones, conflits dont on les rend responsables. Au début de l'année 1974, un groupe de 114 migrants baoulé va jusqu'à adresser une lettre au Président de la République pour se plaindre du mauvais accueil qui leur est fait par les autochtones. Le sous-préfet de Soubré est immédiatement convoqué à Abidjan

et une enquête est ordonnée. Il passera deux mois sur le terrain pour essayer de débrouiller la situation et régler les litiges les plus graves... En 1975, la situation est plus confuse que jamais.

A la question, fort embarrassante au demeurant, de savoir par qui ils ont accédé à la terre, 20,5 % seulement des migrants reconnaissent avoir obtenu leur parcelle de forêt en passant par un allochtone — 60,5 % des Malinké, 41,2 % des Guinéens, 28,9 % des Maliens, 28,6 % des Sénoufo, 14,3 % des Guéré-Wobé, 11,4 % des Voltaïques et ... 2,7 % des Baoulé. Si ces pourcentages nous semblent conformes à la réalité pour certains ensembles, ils ne reflètent certainement pas toute la vérité pour d'autres, en particulier pour les Baoulé, qui contrôlent des pistes forestières entières. Les autochtones qui jouent à ce petit jeu ne sont en fait qu'une vingtaine pour l'ensemble du canton : il s'agit des migrants les plus anciennement implantés. Chaque grand ensemble ethnique ou national en compte au moins un. Les migrants d'obédience islamique, quelle que soit leur origine géographique, passent très souvent même, pour introduire leur demande de terre, par un véritable chef spirituel, le chef de la communauté dioula de Soubré, qui la répercute sur le chef de campement, dioula lui-même aussi bien sûr, de son choix.

#### LA CONSTITUTION DES UNITÉS DE RÉSIDENCE

Le migrant ne dispose en fin de compte que d'une liberté très relative dans le choix de son point d'implantation. Son choix, et par conséquent la dynamique qui préside à la constitution des unités de résidence, sont en fait étroitement conditionnés par les modalités d'accès à la terre. Un examen comparatif des cartes du peuplement du canton bakwé de Soubré en 1971 et en 1975 est à cet égard révélateur. Il fait apparaître que les implantations autochtones les plus importantes de 1975 (Amaradougou, Kolobadougou, Soubré I, Petit-Odienné, Daoukro II, pour ne citer que les principales), ainsi que toutes celles situées à des points stratégiques (carrefours des pistes forestières), existent déjà sous forme embryonnaire dans le canevas d'occupation de l'espace de 1971. A l'exception des implantations plus récentes de la partie sud du canton, c'est donc à partir du canevas mis en place par les premiers migrants qu'a, grosso modo, évolué le front pionnier. Une évolution qui ne s'explique que par le rôle rapidement dominant joué par les autochtones dans le contrôle de l'espace; et qui explique l'hétérogénéité de plus en plus grande des unités de résidence qui se constituent autour des premiers migrants, nouveaux maîtres de la terre.

L'historique de la plus importante de ces unités de résidence illustrera ce propos. Il s'agit

d'Amaradougou, point d'implantation allochtone dont nous avons déjà souligné l'hétérogénéité. En 1975, sa population se compose de 917 migrants, dont 320 actifs masculins de 15 ans et plus, ressortissant à 4 nationalités et 13 ethnies : 160 Maliens (121 Bambara, 22 Peul, 7 Sénoufo, 6 Miégan, 3 Malinké, 1 Dogon), 109 Ivoiriens (104 Malinké, 4 Baoulé, 1 Sénoufo), 47 Voltaïques (31 Mossi, 8 Gourounsi, 2 Gourmantché, 2 Samogo, 2 Sénoufo, 1 Boussanga, 1 Turka), 4 Guinéens (tous Malinké). C'est autour d'un Malinké du Nord de la Côte d'Ivoire, Amara Fofana, qu'Amaradougou, le « village d'Amara », s'est constitué. Amara Fofana a 26 ans quand il quitte Odienné en 1949. Après un cheminement migratoire qui dure 15 ans, il arrive à Niamagui en 1964, village vers lequel l'a orienté le chef des « Dioula » de Soubré, et où il obtient une étendue de forêt quasiment illimitée. C'est en 1965 qu'il crée son propre campement, au bord de la piste tout nouvellement ouverte par l'exploitation forestière Juan et Wolf. Sur le très vaste terroir qu'il considère comme sien, il se met aussitôt à accueillir d'autres migrants. Au début, ce sont surtout des compatriotes malinké. Puis, de plus en plus, des ressortissants d'autres pays et d'autres ethnies, ayant toutefois le plus souvent en commun l'appartenance à l'Islam. Voici quel est, de 1965 à 1975, le gain annuel d'Amaradougou en actifs masculins :

1965.....	7
1966.....	5
1967.....	3
1968.....	5
1969.....	3
1970.....	10
1971.....	12
1972.....	43
1973.....	75
1974.....	66
1975.....	66
1975 (4 mois).....	90

Comme l'indique le dernier chiffre, Amaradougou est loin d'être une communauté « achevée ». Son terroir est pourtant proche de la saturation. Ce qu'il est important de souligner, c'est qu'en 1971, au terme de la première vague d'immigration, ce point d'implantation est déjà le plus important du canton bakwé de Soubré (il comptait alors 178 habitants). Cela ne l'a pas empêché de continuer à s'étoffer au rythme de l'immigration. Le rôle joué par son chef dans l'attribution des terres sur l'immense périmètre que lui sont censés avoir concédé les autochtones en font, en fait, un point de passage obligé pour quiconque souhaite s'établir dans cette partie du canton.

A partir de quand AMARA FOFANA installe-t-il les migrants pour son propre compte ? Jusqu'en 1971, exceptionnellement. A partir de 1972, couramment. Les autochtones ne lui discutent même plus son autorité. Le chef de Niamagui, converti à l'Islam, ne lui fait-il pas lui-même implicitement allégeance sur le plan religieux, en allant prier chaque vendredi, à son côté, dans la mosquée qu'il a édifiée dans son campement dès 1967 ? Officiellement, les meilleures relations existent entre les 917 allochtones d'Amaradougou et les 58 autochtones de Niamagui. Comment pourrait-il en être autrement ?

De l'examen du processus d'implantation des migrants trois enseignements principaux se dégagent. En premier lieu, l'entreprise migratoire reste, certes, une aventure individuelle, mais elle est rarement individualiste : l'importance des migrations directes est significative. En second lieu, ce sont de plus en plus les allochtones eux-mêmes qui prennent en charge le phénomène migratoire, comme si les autochtones n'existaient déjà plus : l'évolution des modalités d'accès à la terre est particulièrement révélatrice. En troisième lieu, le front pionnier ne se déploie cependant pas du tout au hasard, mais selon un canevas dont les premiers migrants, nouveaux maîtres de l'espace, assurent le contrôle : la façon dont s'« étoffent » les unités de résidence les plus anciennes en est l'illustration.

Que peut-on conclure de l'approche à la fois statique et dynamique de ce front pionnier au plan de l'émergence de nouveaux milieux sociaux ?

#### **Conclusion : Nouveaux milieux sociaux ou amorce d'une société nouvelle ?**

C'est finalement plus au *processus de création* de nouveaux milieux sociaux par l'immigration agricole spontanée dans le canton bakwé de Soubré qu'au *fonctionnement* proprement dit de ces nouveaux milieux que nous nous sommes intéressé ici. Ceci tient à un choix méthodologique. L'objet premier de notre investigation a été la société bakwé, dont nous avons voulu saisir l'évolution à travers tout ce qui constituait une agression à son espace traditionnel : l'immigration agricole spontanée bien sûr, mais aussi les différentes formes de mise en valeur concertée — exploitation forestière, implantations agro-industrielles, génératrices d'un autre type d'immigration, l'immigration de travail (la frontière entre la première et la seconde n'étant d'ailleurs pas toujours très nette, comme nous avons pu le

constater). Le front pionnier n'a donc jamais été vraiment abordé en tant qu'objet sociologique spécifique, mais plutôt comme un facteur ayant contribué parmi d'autres à l'extraordinaire mutation subie en moins de dix ans par la société bakwé.

Ce choix se trouvait par ailleurs conforté par notre propre interprétation de la notion de « milieu social nouveau ». Il est indéniable que les migrants constituent un ensemble qui, en première analyse, s'oppose, se différencie très nettement de celui que forment les autochtones. Mais cet ensemble allochtone, défini sur la base du seul critère de la migration, est-il pour autant homogène ? Peut-il être considéré comme un « milieu social » susceptible de faire l'objet d'une approche sociologique en tant que tel ? Nous ne le pensons pas. A l'intérieur d'un front pionnier né d'initiatives spontanées, comme celui que nous avons observé, il nous semble plutôt que c'est autant de « milieux sociaux nouveaux » qu'il convient de prendre en considération qu'il y a de milieux sociaux « anciens » de représentés. Cela oblige évidemment le chercheur à mener une investigation de type monographique (cf. à ce sujet la contribution de G. VALLAT, qui a abordé le même front pionnier que nous mais en centrant son étude sur les seuls Baoulé), dont le caractère analytique n'est pas forcément du goût de tout un chacun.

Sans récuser ce type d'approche, infiniment plus satisfaisant que celui fondé sur une opposition dualiste entre autochtones et allochtones, on peut toutefois se demander si ce n'est pas à une approche qui intégrerait les deux types de milieux sociaux concernés à laquelle il serait opportun de procéder. En d'autres termes, compte tenu de l'extraordinaire creuset humain que représente aujourd'hui une zone d'immigration comme celle qu'illustre le canton bakwé de Soubré, est-ce que cela a encore vraiment un sens de dissocier autochtones et allochtones ? Le nouveau milieu social n'est-il pas plutôt à chercher dans la société nouvelle qui est ainsi en train de s'amorcer, et dans laquelle allochtones et autochtones (dont 86,3 % des effectifs dans le cas qui nous intéresse cohabitent déjà avec les allochtones) finiront, qu'ils le veuillent ou non, par être fondus dans le même moule ? Une telle approche permettrait de resituer le phénomène de la création de nouveaux milieux sociaux dans le contexte plus global du développement de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire et de ses incidences sur l'émergence à l'échelle nationale d'une nouvelle société rurale.

*Manuscrit reçu au Service des Publications de l'O.R.S.T.O.M. le 4 avril 1979.*